

PREFECTURE DES COTES D'ARMOR

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune **LES MOULINS**

Par arrêté préfectoral du 25/09/2017, les habitants de Les Moulins, Coëtlogon, Goméné, La Motte, la Prenessaye, Laurenan, Le Mené, Plumieux, Saint Vran pour le département des Côtes d'Armor et les habitants de Ménéac pour le département du Morbihan sont prévenus qu'en application du code de l'environnement, une enquête publique va être ouverte, **du lundi 23 octobre 2017 au vendredi 24 novembre 2017 inclus**, concernant la demande d'autorisation unique présentée par la SAS EDPR FRANCE HOLDING dont le siège social est situé 40 avenue des Terroirs de France 75611 PARIS cedex 12, en vue de créer et d'exploiter un parc éolien sur la commune nouvelle Les Moulins, sur le territoire de l'ancienne commune de Plémet, parcelles cadastrales n° 33-ZO, n° 22-ZP, n° 33-XP, n° 90-ZY, n° 32- ZY.

Le dossier comportant les différentes pièces et documents relatifs au projet restera déposé pendant un mois en mairie des Moulins (3 rue des étangs Plémet) où le public pourra en prendre connaissance du **23 octobre 2017 au 24 novembre 2017 jusqu'à 17 h30**, aux heures habituelles d'ouverture, à savoir : lundi - mardi - mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h et 14h à 17h30, les jeudi et samedi : de 8h30 à 12h.

Le commissaire enquêteur, M. Christian ROBERT recevra les observations qui pourraient être formulées sur le projet, pendant la durée de l'enquête et sera présent à la mairie Les Moulins (3 rue des étangs Plémet) les :

Dates de permanences	Horaires de permanence
lundi 23 octobre 2017	8h30 – 12h00
samedi 4 novembre 2017	9h00- 12h00
mercredi 8 novembre 2017	14h00-17h00
mercredi 15 novembre 2017	16h00-19h00
vendredi 24 novembre 2017	14h30-17h30

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site Internet de la Préfecture des Côtes-d'Armor à l'adresse suivante : <http://cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques>.

Le public pourra adresser toute correspondance relative à ce dossier au commissaire enquêteur à la mairie Les Moulins ou à la préfecture des Côtes-d'Armor – bureau du développement durable – BP 2370 – Place du Général de Gaulle – 22023 Saint Briec Cedex, (par courrier ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-indust@cotes-darmor.gouv.fr jusqu'au 24/11/2017 17h 30).

Les contributions reçues par messagerie électronique seront accessibles sur le site internet de la préfecture à l'adresse susmentionnée.

Toute information peut être demandée auprès de Monsieur Eric l'Hotelier, responsable du projet éolien, e-mail : eric.lhotelier@orange.fr – tel. : 06.81.00.22.98.

L'enquête sera close par le commissaire enquêteur qui établira un rapport et ses conclusions motivées.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Préfecture des Côtes d'Armor – direction des relations avec les collectivités territoriales – bureau du développement durable et à la mairie de Les Moulins, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site internet de la préfecture des Côtes d'Armor, pour une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien fera l'objet d'une décision prise par arrêté préfectoral.